

BONHOMME

Paul, Emile

né le 17/05/1935 à ASSI BEN OKBA (Dép. Oran)
de Félix BONHOMME et de LAMBREGHTS Adeline

caporal-chef
Mle 55-92-01814

engagé volontaire 2 ans à compter du 15.06.1955
affecté au 27° B.C.A. le 12.08.1955



Circonstances de la disparition

Unité d'appartenance : 27^{ème} B.C.A. / 4^{ème} Compagnie
Lieu de stationnement : Bouzegguen (Grande Kabylie)
Date de la disparition : 30/08/1957
Lieu de la disparition : Douar Akfadou (village de Aït Ferrach) (NY 66 A 83)

Au moment de sa disparition, l'intéressé était en service.

La disparition est survenue dans les circonstances suivantes :

Le caporal-chef Paul BONHOMME a été capturé par les rebelles au cours d'une embuscade tendue à un convoi de la 4^{ème} compagnie du 27^{ème} B.C.A. circulant entre BOUZEGGUEN (PC de la 4^{ème} compagnie) et le point d'appui d'HAOURA.

Jugement déclaratif de décès prononcé le 18.10.1963 par le T.G.I. de la Seine

Mention « MORT POUR LA FRANCE » attribuée le 10.12.1964 par décision n° 788/MA/DPC/7

Croix de la Valeur militaire avec citation à l'ordre de l'Armée à titre posthume (Décision n° 05 publiée au BODMR du 04 juin 1966) :

« Gradé énergique, discipliné, travailleur et dévoué. A participé comme volontaire en 1956-57 à de nombreuses opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Grande Kabylie.

A trouvé la mort dans la nuit du 29 au 30 août 1957, au cours d'un violent accrochage contre une forte bande rebelle, à proximité du village d'AÏT FERRACH (Secteur de Michelet) »

Prisonnier de l'ALN

Malgré ses aspects particuliers liés au maintien de l'ordre et l'absence d'un adversaire clairement identifié comme une armée ennemie, la guerre d'Algérie a connu des situations ayant entraîné la capture de prisonniers par l'adversaire.

L'un d'eux fut le caporal-chef Paul BONHOMME, du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins.

Originaire de la région d'Oran (Algérie) où il exerçait la profession d'agriculteur avec ses parents, Paul BONHOMME s'était engagé, en juin 1955, dès qu'il avait eu vingt ans, pour deux ans et avait été affecté au 27° B.C.A. lorsque celui-ci avait été déployé en Kabylie à son arrivée de métropole, en septembre 1955.

Le développement de la rébellion, en particulier dans cette région très montagneuse au climat sévère et d'accès difficile avait en effet nécessité le déploiement d'unités habituées à un tel terrain et, tout naturellement, les bataillons de la 27ème Division d'Infanterie Alpine avaient été désignés pour occuper et quadriller cette région.

Le 27ème Bataillon était alors commandé par le chef de bataillon PASCAL.

Le 30 août 1957, le caporal-chef BONHOMME était parvenu au terme de son contrat et allait être rendu à la vie civile. Il lui fallait, auparavant, subir quelques examens médicaux de routine et, en compagnie de quelques camarades dans la même situation que lui, il s'était rendu à IFFIGHA, au P.C. du Bataillon, en empruntant un convoi mis sur pied et escorté par des éléments de la 4ème Compagnie.

Le convoi, placé sous les ordres du sergent-chef B..., comprenait au total 29 hommes, embarqués dans 2 camions de type G.M.C. et un engin semi-chenillé de type Half-Track, armé d'une mitrailleuse.

Les opérations administratives terminées, le convoi quitte IFFIGHA vers 16 h et remonte vers les postes de BOUZEGUEN et de HAOURA pour y déposer les personnels appartenant à la garnison de ces postes.

Vers 17 h 30, entre BOUZEGUEN et HAOURA, le convoi s'engage sur une portion de piste étroite, bordée par de petits murets en pierre. Ignorant les consignes reçues, le chef de convoi ne fait pas mettre pied à terre pour fouiller les abords de cette zone réputée dangereuse. Et, malentendu ou erreur, l'avion de reconnaissance qui accompagnait le convoi depuis son départ, a fait demi-tour à partir de BOUZEGUEN. Le détachement est donc aveugle sur ce terrain difficile.

Soudain, c'est l'attaque ! L'ennemi, solidement embusqué sur une distance d'environ 200m le long de la piste, ouvre le feu sur les trois véhicules, qui sont tous pris sous son tir. Puis, utilisant une technique très pratiquée par les « Viets » en Indochine, les attaquants se ruent à l'assaut des véhicules, en tirant des rafales et en jetant des grenades.

Seul le Half-Track, qui était en tête, parvient à riposter, tandis que les Chasseurs tentent de fuir le feu en se réfugiant dans les fossés ou sous les véhicules. Mais les valides sont peu nombreux car seize hommes ont été touchés dès les premiers tirs, dont le chef de convoi. Ils sont rapidement submergés. En dehors de l'équipage du Half-Track, qui réplique à la mitrailleuse, les quelques survivants ne parviennent pas à riposter.

Le caporal-chef BONHOMME a lui-même raconté, dans une lettre adressée à son père peu après sa capture, comment il a vécu ces instants :



« Les premières rafales d'armes automatiques furent très meurtrières. La puissance de feu dont ils disposaient avait interdit toute riposte de notre part.

Plusieurs soldats furent atteints, certains moururent sur le coup, d'autres grièvement blessés.

Les survivants fuyaient sans opposer la moindre résistance ; tapi à l'intérieur du camion, j'assistai à la fusillade, impuissant, interdit.

Soudain, les hommes de l'armée algérienne firent assaut et, dans un laps de temps très court, je me trouvais prisonnier.

Les maquisards m'intimèrent l'ordre de les suivre. Je croyais que j'allais être abattu sur le champ. »

Prévenu par radio, un élément en alerte se porte immédiatement au secours du détachement, mais les tirs d'artillerie prévus ne peuvent pas être déclenchés, en raison de l'ignorance des positions exactes occupées par les éléments amis, notamment en raison de la mort très rapide du radio du convoi.

L'arrivée des secours surprend les assaillants encore sur les véhicules auxquels ils venaient de donner l'assaut. Le convoi est dégagé et l'heure est au bilan, dramatique.

Les pertes ont été de 5 tués et 11 blessés, dont la plupart ont gagné le poste de HAOURA par leurs propres moyens. Dès que la situation est maîtrisée, on fait le point des effectifs et l'on constate que le caporal-chef BONHOMME manque à l'appel.

Aussitôt, des patrouilles sont envoyées dans toutes les directions pour retrouver le manquant. Dès le lendemain matin, une opération est montée pour rechercher les traces des ravisseurs. La fouille du terrain est entreprise de façon systématique, mais sans résultats. Peu de renseignements sont obtenus dans les villages environnants.

Vers 16 h, les recherches sont interrompues, afin de permettre aux unités de regagner leur base avant la nuit. Elles sont reprises le lendemain et les jours suivants, mais toujours sans aucun indice.

Les premières nouvelles du caporal-chef BONHOMME seront apportées par une série de lettres rédigées un mois plus tard, le 25 septembre 1957. Manifestement rédigées sous le contrôle de ses ravisseurs, ces lettres louent le comportement des soldats de l'A.L.N. parmi lesquels il vit désormais.

L'une est adressée à ses parents, afin de leur expliquer les circonstances de sa capture et de les rassurer sur son sort, laissant même espérer une libération prochaine.

La seconde, tapée à la machine et postée à Tizi-Ouzou le 17 septembre, est reçue par le lieutenant commandant sa compagnie.

Une autre lettre, également tapée à la machine, est adressée à un sergent de son unité.

Aucune de ces lettres n'est signée et toutes reprennent des thèmes de propagande du F.L.N. Elles sont analysées par le commissaire chef de la brigade de la police nationale de Tizi-Ouzou, qui conclut que ces lettres s'inspirent des techniques subversives pratiquées en Indochine par le Viet-Minh. Il estime que ces lettres ont été, selon toute vraisemblance, dictées au caporal-chef BONHOMME, « dont les sentiments nationaux ne peuvent être mis en doute ».

La bonne foi de Paul BONHOMME sera toutefois longtemps mise en doute par les autorités militaires, car d'autres documents vont encore parvenir à différents destinataires.

Tout d'abord des lettres à ses camarades, toujours dactylographiées mais signées de sa main. Insistant sur le caractère ingrat de leur travail, elles soulignent leurs souffrances et les peines qu'ils doivent endurer. Elles cherchent à les décourager et à démontrer l'inutilité de leurs efforts.

Quelques renseignements sont obtenus, venant de rebelles capturés au cours d'accrochages.

Le 23 septembre, l'un d'eux le décrit parfaitement et indique qu'il serait entre les mains du Commando de la Région 2, zone III, Wilaya IV. Un autre, capturé en octobre, déclare l'avoir vu au cours du mois de septembre.

Enfin, le 9 novembre, un dénommé RODRIGUEZ PENA Antonio, évadé d'un camp rebelle où il aurait été détenu une quinzaine de jours, déclare y avoir rencontré un soldat français prénommé Paul qui serait le fils d'un européen d'Oran. Il le reconnaît formellement sur des photos qui lui sont montrées :

« Il aurait été gardé dans un trou sous terre pendant un mois après sa capture et aurait été prisonnier depuis deux mois environ. Sa condition physique serait plutôt mauvaise. Il serait tout enflé (probablement par un œdème en raison de la mauvaise nourriture). Il ne serait pas autorisé à laver ses

vêtements et n'aurait pas changé de linge depuis deux mois. Il serait attaché en permanence sauf pour manger. Il semblerait faire manque de souplesse vis-à-vis de ses gardiens et il se ferait du tort en contredisant systématiquement ceux-ci dès qu'ils lui adressent la parole. »

Un autre témoignage émanant d'un rebelle capturé prétend, au contraire, que le caporal-chef BONHOMME se serait rallié à la cause de ses geôliers et qu'il leur servirait de secrétaire. Une enquête de gendarmerie conclut même qu'il faisait vraisemblablement partie d'une bande rebelle accrochée lors du contrôle d'un village.

Fin novembre, deux autres documents semblent accréditer cette thèse. Il s'agit d'une lettre adressée à ses « chers copains », découverte en même temps qu'un tract intitulé « Appel aux soldats français », incitant à la désobéissance et à la désertion, selon les termes habituels de propagande du F.L.N.

Placé devant cette incertitude, le général commandant le Corps d'Armée d'Alger ordonne, le 28 décembre 1957, que le caporal-chef BONHOMME soit poursuivi par le Tribunal permanent des Forces armées pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat ». Toutefois, les témoignages de bonne conduite recueillis et l'absence formelle de preuve conduiront à la délivrance d'un non-lieu.

Mais nul n'entendra plus jamais parler du caporal-chef BONHOMME.

En mars 1962, à l'issue de la signature des accords d'Evian, une enquête de la Croix-Rouge Internationale ne parvient pas à obtenir de renseignements sur son cas, ni d'ailleurs sur aucun des autres soldats français capturés par les rebelles au cours de la guerre.

Comme pour tous les autres disparus, un jugement déclaratif de décès sera prononcé le 18 octobre 1963 par le T.G.I. de la Seine et la mention « MORT POUR LA FRANCE » sera attribuée au caporal-chef Paul BONHOMME le 10.12.1964.

Mais ces décisions ne parviendront à la connaissance de la famille BONHOMME que très tardivement car, entretemps, ils ont dû fuir l'Algérie et leur adresse s'est perdue. Ce n'est donc qu'en 2002 que cette famille, dont les parents étaient morts de chagrin, croyant leur fils déserteur, apprenent les mesures administratives prises, sans pouvoir récupérer quoi que ce soit des affaires personnelles laissées par le disparu et perdues depuis longtemps dans la tourmente de l'Histoire.

